

AGIRC/ARRCO : Tentative d'un nouvel hold-up du gouvernement

Depuis 75 ans, les représentants des entreprises et des salariés gèrent, dans le cadre d'un dialogue social constant et efficace, l'Agirc-Arrco qui est un élément majeur du pacte social.

Depuis 75 ans, l'Agirc-Arrco a toujours été à l'équilibre, sans un euro de dette et dispose de plus de 60 milliards de réserves qui contribuent à la souveraineté économique de notre pays. Ce régime assure à 13 millions de retraités l'équivalent de 30% et jusqu'à 60% pour les cadres, de leur pension.

Depuis 75 ans, l'Agirc-Arrco tient la promesse de la retraite par répartition : garantir le paiement des pensions à chaque génération sans peser sur les générations futures. Régime contributif, il construit un lien direct entre les cotisations payées et les retraites versées. Il participe ainsi au consentement à la contribution de chacun au bien commun, principe démocratique fondateur de notre République.

Expression de notre démocratie sociale, ce sont les représentants des salariés et des entreprises qui gèrent leur régime de retraite complémentaire, grâce à la maîtrise de leurs ressources.

À contre-courant, le Gouvernement a soutenu, dans le débat écourté du PLFSS à l'Assemblée, qu'il fallait absolument confier aux URSSAF le recouvrement des cotisations de l'Agirc-Arrco.

Les Partenaires sociaux – du Medef à la CGT – se sont pourtant opposés unanimement à cette mesure. Une large majorité de parlementaires, de tous les groupes politiques, ont tenté en vain de voter l'abrogation de cette disposition.

Ce transfert s'inscrivait en 2020 en parallèle de la réforme des retraites visant à créer un régime unique et universel.

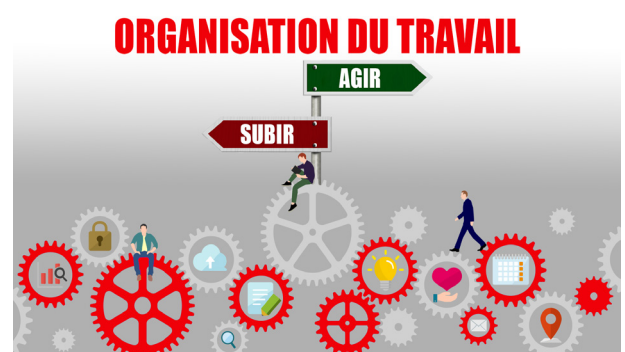
Dans ce cadre la collecte des cotisations vers les Urssaf, déjà chargées de récupérer les cotisations du régime général, pouvait se justifier car il prévoyait de fusionner les différents régimes (de base et complémentaires) au sein d'un seul système par points.

Grâce à la mobilisation des syndicats soutenue par une très grosse majorité de l'opinion (69 % contre cette réforme en janvier 2020) la réforme a été gelée en mars 2020 et définitivement abandonnée depuis.

Donc il n'y a aucune raison logique que l'Agirc-Arrco transfère le recouvrement de ses cotisations aux Urssaf.

Repoussé une première fois, en 2021, au 1er janvier 2023, ce transfert a été remis en cause dans son principe même il y a quelques jours par les parlementaires, lors du débat en commission sur le PLFSS 2023. Le gouvernement l'a alors rétabli par voie d'amendement, adopté le 25 octobre 2022, avant une adoption de l'ensemble du texte via le 49.3. Seule concession accordée par l'exécutif : un second report de ce transfert au 1er janvier 2024.

Alors pourquoi le gouvernement s'est-t-il entêté j'jusqu'au 10 janvier pour une mesure largement rejetée politiquement à droite comme à gauche, et syndicalement du Medef à la CGT ?



La réponse est claire : l'enjeu était de capter 90 milliards d'euros de ressources annuelles (le montant des cotisations salariales collectées), plus éventuellement les 60 milliards d'euros de réserve de l'Agirc-Arrco. Il n'y a aucun autre argument que celui-là aujourd'hui.

Il s'agissait d'un véritable hold-up !

Et les conséquences sont nombreuses :

- Ce transfert, de l'Agirc-Arrco qui a l'habitude de gérer les problématiques individuelles des salariés et retraités, vers une gestion centralisée à l'Urssaf aurait engendré bugs et erreurs.
Le Conseil d'Administration de l'Agirc-Arrco début octobre a d'ailleurs alerté sur les « risques pour la garantie du lien entre cotisations et droits » et souligné « des risques réels de dégradations du service et d'erreurs dans les droits à retraite des salariés »
- Derrière un paritarisme de façade, où les partenaires sociaux n'auraient plus vraiment décidé des orientations des régimes complémentaires, c'est-à-dire des taux de cotisations et du niveau des pensions, c'eût été un nouveau pas vers l'étatisation de la protection sociale.
En prenant la main sur 90 milliards d'euros de cotisations, l'État se serait accaparé le patrimoine de plus de 50 millions de Français et 2 millions d'entreprises et aurait démantelé un régime pourtant bien géré.

Alors que l'argent public manque, l'État pourrait être tenté de financer avec cette manne d'autres dépenses au détriment des pensions pour lesquelles les Français ont cotisé tout au long de leur vie.

NON à l'étatisation de notre Protection Sociale

L'abandon de ce hold-up n'est en fait qu'un report qui vise pour le gouvernement à ne se concentrer que sur sa réforme régressive de notre système de retraite

C'est pourquoi la COFICT CGT appelle l'ensemble des ICTAM à se mettre en grève et à rejoindre les manifestations dès le 19 janvier 2023